Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026035-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026035 - Reconnaissance du caractère d'urgence – Signature d'une convention d'accompagnement de projet photovoltaïque avec le SDE22

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention d'accompagnement de projet photovoltaïque proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22),

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de développer la production d'énergie renouvelable sur son patrimoine communal, notamment sur la toiture de l'école,

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager rapidement l'étude de faisabilité afin de respecter le calendrier technique et administratif du projet,

CONSIDÉRANT que cette étude constitue une étape préalable indispensable à la réalisation éventuelle d'une installation photovoltaïque,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en raison des délais de mise en œuvre du projet et des opportunités techniques et financières associées, de reconnaître le caractère d'urgence de cette opération,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026035-DE

De reconnaître le caractère d'urgence de la signature de la convention d'accompagnement de projet photovoltaïque avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22).

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21/04/2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY
Côtes d'Armor

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance